

Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF.

Spécificité : rapport entre le taux de recours départemental et celui observé au niveau régional.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Étape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Thierry LOUIS

BREFCENTRE Synthèses

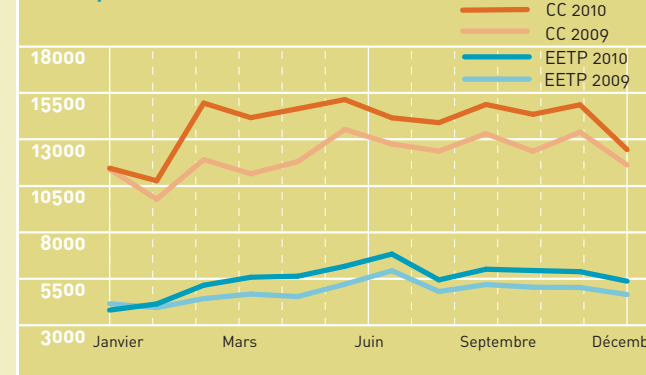
Novembre 2011

En 2010, 165 871 contrats de travail temporaire ont été conclus dans le département d'Indre-et-Loire contre 145 509 l'année précédente, soit une hausse de 14,0 %. L'Indre-et-Loire enregistre près de 23 % des contrats de travail temporaires signés en région Centre en 2010.

En équivalent temps plein, le travail temporaire a représenté l'emploi de 5 517 salariés (soit 21,7 % de l'emploi intérimaire régional) contre 4 821 en 2009, soit une augmentation de 14,4 % sur 12 mois. Durant cette même période, l'emploi salarié a progressé de 1,9 %.

Le nombre d'emplois en équivalent temps plein est resté tout au long de l'année à un niveau supérieur à celui de 2009. Toutefois comme l'année précédente, le nombre d'ETP a crû jusqu'en juillet, passant de 3 834 emplois en janvier à 6 847 emplois en juillet. Puis le mois d'août a connu un ralentissement (5 459 emplois). La fin de l'année s'est achevée en légère baisse (5 389 emplois ETP en décembre).

Contrats conclus et emplois en équivalents temps plein en 2009 et 2010 dans l'Indre et Loire



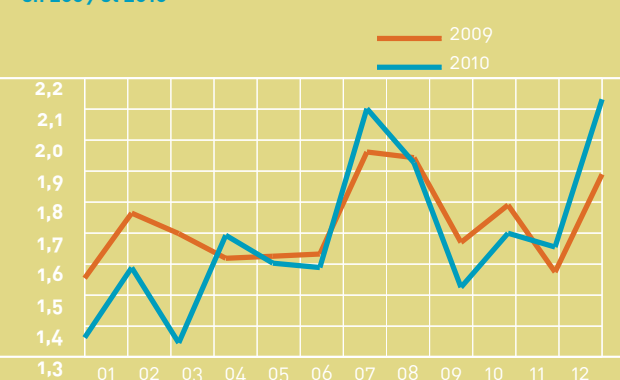
Le travail temporaire dans l'Indre et Loire en 2010

En 2010, la durée moyenne des missions achevées dans l'Indre-et-Loire s'élève à 1,70 semaine, contre 1,93 semaine en 2007, durée moyenne proche de celle enregistrée au niveau national (1,71 semaine). En moyenne, les missions sont les plus longues dans la construction (2,18 semaines) et les plus courtes le sont dans le tertiaire (1,31 semaine). Dans l'industrie, les missions ont une durée moyenne 2,06 semaines.

Les personnes âgées de 25 à 54 ans ont des missions d'une durée assez homogène, en moyenne 1,9 semaine. Pour les moins de 20 ans, les missions durent 1,0 semaine et pour les 55 ans et plus cette durée s'élève à 1,5 semaine.

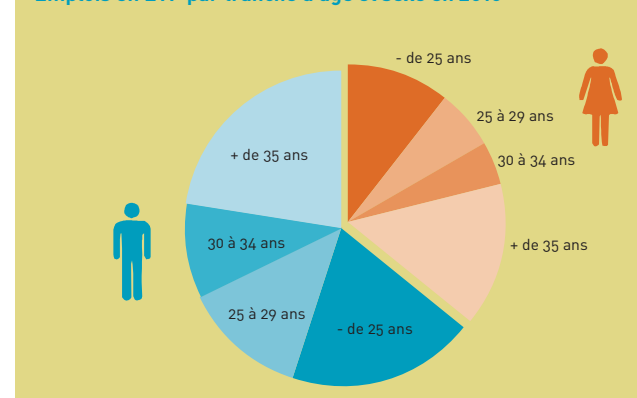
Au cours de l'année 2010, la durée moyenne des missions de travail temporaire a varié, tous secteurs confondus de 1,3 semaine en mars à 2,1 semaines en juillet et décembre. Hormis les mois d'avril, juillet, novembre et décembre, les durées mensuelles moyennes de 2010 sont restées inférieures à celles de 2009.

Durée moyenne en semaine des missions achevées en 2009 et 2010



Plus d'hommes que de femmes chez les intérimaires

Emplois en ETP par tranche d'âge et sexe en 2010



Les contrats de travail intérimaire sont le plus souvent conclus par des hommes (63,2 % du total des contrats signés) représentant 75,0 % du nombre d'emplois en équivalent temps plein.

La part des contrats conclus par des femmes dans l'Indre-et-Loire (26,8 %) est inférieure aux moyennes régionale (34,0 %) et nationale (31,3 %). Le nombre de contrats signés par des femmes a progressé en un an de +10,7 %. Dans le même temps le nombre de contrats signés par des hommes a augmenté de +15,2 %.

Comme en 2009, la part des contrats signés par les jeunes de moins de 25 ans (33,0 %) est proche de la moyenne régionale (33,1 %).

Concernant le nombre d'emplois en équivalent temps plein, 27,8 % sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans en l'Indre-et-Loire contre 29,4 % pour la région et 27,7 % pour la France.

Faible hausse du recours à l'intérim dans la construction

	EETP 2010	Part 2010	Evolution 10/09
Non renseigné	23	0,4%	4,9%
Agriculture, sylviculture, pêche	1 992	36,1%	36,9%
Industrie	1 381	25,0%	1,6%
Construction	2 098	38,0%	7,0%
Tertiaire	22	0,4%	-7,7%
Ensemble	5 517	100%	14,4%

L'Indre-et-Loire est le seul département de la région pour lequel l'industrie n'est pas prépondérante dans l'emploi intérimaire. En effet, elle ne représente que 36,1 % des emplois en équivalent temps plein (49,9 % pour la moyenne régionale). Ce secteur affiche néanmoins une hausse (+36,9 %), proche de l'évolution régionale (+35,6 %). Le tertiaire demeure comme les années précédentes le secteur qui recourt le plus à l'intérim (38,0 % du nombre de contrats en emploi équivalent temps plein). Ce chiffre est néanmoins inférieur à celui enregistré l'année précédente (40,7 % en 2009). La construction représente le quart des emplois intérimaires du département, malgré une hausse de +1,6 %. Ce domaine d'activité reste toutefois le secteur le plus utilisateur de travail temporaire en A38.

Viennent en seconde position, les transports et entreposage avec 653 emplois en équivalent temps plein en 2010. L'emploi dans ce secteur progresse de +16,7 % en un an. Se classe en troisième position la fabrication de produits en caoutchouc et plastique avec 296 emplois et une hausse de + 32,0 %.

Par rapport à 2009, dans quatre secteurs d'activité sur 38, l'effectif en ETP a plus que doublé. Il s'agit de la fabrication de machines et équipements (gain de 155 emplois, passant de 66 ETP en 2009 à 221 en 2010), la fabrication de produits informatiques (+124 emplois en un an soit une progression de +166,1 %), la fabrication de matériels de transports qui passe de 43 ETP à 108 en un an, et enfin la fabrication d'équipements électriques avec une progression relative de +31, ce qui représente une hausse de +143,3 %.

La comparaison simultanée de l'évolution de l'emploi et de celle de l'intérim permet les observations suivantes :

• **Le secteur industriel**, dont les effectifs salariés ont diminué de -2,3 % sur 12 mois, enregistre une hausse du recours au travail temporaire de -36,9 % entre 2009 et 2010.

La fabrication de produits en caoutchouc, secteur industriel ayant dans l'Indre-et-Loire les plus gros effectifs salariés (4 590 personnes) a perdu en un an -2,8 % de ses effectifs salariés mais les effectifs intérimaires en équivalent temps plein ont progressé de +32,0 %.

Sur les 15 secteurs industriels retenus, 3 seulement ont enregistré une diminution du recours à l'intérim par rapport à l'année précédente. Inversement, quatre d'entre eux ont vu le niveau de recours à l'intérim multiplié par deux, il s'agit des secteurs de la fabrication de matériels de transport, fabrication de machines et équipements, fabrication d'équipements électriques et la fabrication de produits informatiques.

• **Le secteur de la construction** enregistre une quasi-stabilité des effectifs salariés (+0,6 %) sur un an et une hausse du recours à l'intérim (+1,6 %).

• **Le secteur tertiaire** enfin, enregistre également une hausse des effectifs salariés (+3,3 % en un an) et une augmentation du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein de +7,0 %.

Taux de recours

Si l'on rapporte le nombre d'emplois en équivalent temps plein du travail temporaire à l'effectif salarié du champ UNEDIC, le taux de recours à la main-d'œuvre temporaire s'élève en 2010 pour le département de l'Indre-et-Loire à 3,6 intérimaires pour 100 salariés, ce chiffre étant compris entre celui du niveau national (3,1) et celui de l'échelon régional (4,0).

En 2009, pour le département de l'Indre-et-Loire, le taux de recours était de 3,3 et en 2008, il était de 4,2.

Ce taux diffère néanmoins selon les secteurs d'activité, variant de 2,0 pour le tertiaire à 8,0 pour la construction (6,7 pour l'industrie).

Les deux principaux secteurs ayant le plus recours à l'intérim sont la production et la distribution d'électricité et de gaz et la fabrication d'équipements électriques avec des taux de recours de 10,9 pour les deux secteurs. A noter toutefois les faibles effectifs salariés de ces deux secteurs.

Viennent ensuite, la fabrication de machines et équipements (9,0), la gestion de l'eau et des déchets (8,8) puis la construction (8,0).

Si l'on fait abstraction de la structure des activités caractéristiques de la région, en calculant un indice de spécificité de l'intérim dans le département par rapport à l'ensemble de la région, on constate que le recours au travail temporaire est plus faible dans le département d'Indre-et-Loire qu'au niveau régional (3,6 contre 4,0), bien que quatorze secteurs connaissent un taux de recours supérieur à celui constaté au niveau régional.

Secteurs d'activité	Emploi salarié du secteur marchand non agricole		Emplois Equivalents à Temps Plein		Taux de recours		
	Fin 2010 provisoire	Evolution 2010/2009	Année 2010	Evolution 2010/2009	pour 100 sal. dépt 37	pour 100 sal. Centre	Spécificité Dpt/région
Ensemble	145 889	1,9	5 517	14,4	3,6	4,0	0,9
<i>dont</i> INDUSTRIE	27 691	-2,3	1 992	36,9	6,7	8,0	0,8
<i>dont</i> Industries extractives	106	1,0	8	45,0	7,0	5,2	1,4
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 521	-0,3	124	-4,6	4,7	8,6	0,5
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	949	5,7	44	66,3	4,4	4,6	1,0
Travail bois, ind. papier & imprimerie	2 133	-6,0	114	35,2	5,1	6,2	0,8
Industrie chimique	312	-3,7	8	40,7	2,4	13,3	0,2
Industrie pharmaceutique	1 870	-3,6	178	2,7	8,7	9,9	0,9
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	4 590	-2,8	296	32,0	6,1	7,3	0,8
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	3 811	-5,9	262	-2,2	6,4	6,9	0,9
Fab. prod. informat., électronique & opt.	2 568	1,9	199	166,1	7,2	6,2	1,2
Fabrication d'équipements électriques	427	-6,4	52	143,3	10,9	11,0	1,0
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2 238	-9,9	221	234,1	9,0	6,8	1,3
Fabrication de matériels de transport	1 410	1,1	108	152,4	7,1	9,7	0,7
Aut. ind. manif.; répa. & inst. de mach.	2 910	0,6	192	26,1	6,2	7,5	0,8
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	293	0,0	36	-28,3	10,9	12,6	0,9
Gestion eau, déchets & dépollution	1 553	5,7	149	15,2	8,8	7,0	1,3
CONSTRUCTION	15 805	0,6	1 381	1,6	8,0	6,0	1,3
TERTIAIRE	102 384	3,3	2 098	7,0	2,0	2,1	1,0
<i>dont</i> Commerce et réparation auto et moto	26 141	0,1	472	22,9	1,8	1,7	1,0
Transports et entreposage	7 453	-0,3	653	16,7	8,1	9,5	0,8
Hébergement et restauration	7 443	5,5	84	58,8	1,1	0,9	1,3
Édition, audiovisuel et diffusion	1 251	-4,8	8	38,0	0,6	1,0	0,6
Télécommunications	597	0,3	37	-10,3	5,9	4,0	1,5
Act. informatique & svces d'information	1 387	3,1	32	-43,2	2,2	3,7	0,6
Activités financières et d'assurance	5 508	3,1	77	-44,7	1,4	0,9	1,5
Activités immobilières	1 425	0,6	87	31,3	5,8	2,6	2,2
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	5 645	-0,4	269	-13,6	4,5	3,1	1,5
Recherche-développement scientifique	121	34,4	5	-26,8	4,3	3,7	1,2
Autres act. spécial., scientif. et tech.	1 642	-2,7	17	7,9	1,1	1,9	0,6
Act. de svces administratifs & soutien	16 881	14,4	164	4,7	1,0	1,2	0,8
Administration publique	1 217	-0,9	7	-2,4	0,6	0,7	0,8
Enseignement	3 300	1,3	20	18,0	0,6	0,6	1,0
Activités pour la santé humaine	4 670	0,7	92	12,3	1,9	1,2	1,6
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	10 752	5,9	37	14,9	0,3	0,4	0,9
Arts, spectacles & activités récréatives	1 887	0,1	20	36,1	1,0	0,5	2,1
Autres activités de services	5 064	-1,2	18	35,4	0,3	0,6	0,6

Nombre d'emplois équivalents à temps plein par secteur d'activité

